

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 8 mars 2023**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	5 avril 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 14 décembre 2023.....	2
2. Politique de site : Actualité.....	2
6. Alumni : Formation générale à la plateforme alumni – Réseautage et prise en main	12
3. Biogeosciences : changement de direction du laboratoire Biogeosciences.....	14
4. Mission doctorale : Budget de la mission doctorale et dotations des écoles doctorales 2023.....	15
5. Mission doctorale : Répartition des contrats doctoraux Etat 2023/2024	15
7. CER : Renouvellement des membres et activités du CER UBFC	19
8. Questions diverses	25

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 9 MARS 2023)

(La séance de CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle des Conseils à UBFC siège et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous sommes 39 et il faut être à 38, en sachant qu'il y en a trois qui devraient arriver. Nous pouvons donc démarrer la séance.

1. Approbation du verbatim du CAC du 14 décembre 2023

Normalement, vous voyez le verbatim à l'écran. Il s'agit de celui du dernier CAC qui s'est déroulé le 14 décembre.

Avez-vous des commentaires, des remarques à faire, des questions à poser ? *(Néant).*

Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Il est donc adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, ce qui fait 37 pour et 2 contre.

Merci pour ce premier point.

2. Politique de site : Actualité

Le deuxième point concerne l'avenir du site, en tout cas la position du site à l'heure actuelle. Je laisse la parole au président, Dominique Grevey, qui est parmi nous en présentiel.

M. Grevey.- Merci Monsieur le Président du CAC.

Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous donner quelques informations sur la structuration, etc.

Je dois tout d'abord vous dire que nous sommes plutôt dans une phase constructive aujourd'hui, ce qui est plutôt favorable. En tout cas, je trouve cela plus intéressant. Sachez que les établissements travaillent ensemble pour avancer.

Je ne vais pas vous donner d'informations sur les travaux en cours au niveau de l'EPE centré sur l'université de Bourgogne, en tout cas porté par l'université de Bourgogne, parce que

je n'ai pas d'information. Je sais seulement qu'ils travaillent.

Je peux vous dire qu'il y a un accord politique en revanche entre tous les établissements, c'est-à-dire les sept membres d'UBFC actuels, pour associer l'université de Bourgogne ou l'EPE quand il sera créé à la ComUE expérimentale. Cet accord politique a été envoyé au ministère, ce qui est plutôt pas mal.

Je dois vous indiquer également que du côté de la transformation d'UBFC en ComUE expérimentale, je suis un peu plus au courant des choses, ce qui n'est pas anormal.

Les statuts de la ComUE Louis Pasteur sont en vérification à la DGESIP et devraient nous permettre, une fois que tout sera vérifié, d'en discuter au niveau des conseils d'administration.

Dans ces statuts, les chefs d'établissement ont essayé de tirer enseignement des difficultés qui ont été rencontrées précédemment, c'est-à-dire de créer une plus grande proximité et une plus grande porosité entre les établissements membres et la ComUE. C'est un élément important.

Pour l'instant, nous attendons d'avoir le retour du côté du ministère pour savoir si tout ce qui est proposé est acceptable ou pas.

Les compétences sont plutôt recentrées sur une recherche de valeur ajoutée, ce qui est également quelque chose d'important.

Pour l'instant, il n'y a pas de communication bien plus importante qui est faite. Les chefs d'établissement présenteront leur projet en conseil d'administration la semaine prochaine. Nous attendons malgré tout d'avoir les retours de la DGESIP pour pouvoir communiquer un peu plus, à la fois sur la ComUE, sur la liaison entre l'uB, l'EPE et la ComUE et peut-être sur l'EPE lorsque les éléments sortiront du domaine du confidentiel, c'est-à-dire de la construction.

C'est là le premier point qui est important et qui me permet de dire que nous sommes en phase de construction. Cet envoi des premiers éléments me laisse penser qu'il risque de se passer des choses dans les semaines qui viennent du côté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et du SGPI (secrétariat général pour l'investissement), notamment sur le devenir des PIA. Je sais que les deux institutions doivent se parler.

S'ils considèrent que le projet correspond aux canons qui sont attendus, j'ai bon espoir pour que les PIA soient réouverts, je dirais même tous les PIA, ce qui est plutôt bien.

Dans le même temps, j'avais dû vous dire la dernière fois qu'on s'est vu, que nous avons discuté avec le ministère pour avoir des allègements sur les PIA, notamment pour que les doctorants puissent bénéficier de crédits de fonctionnement, pour que l'on puisse avoir des bourses de mobilité pour les étudiants. Il y a en effet toute une kyrielle d'éléments pour lesquelles nous avons négocié avec le ministère. On a envoyé un courrier officiel le 16 janvier qui faisait la synthèse des discussions qu'il y avait eues avec le ministère et nous sommes toujours dans l'attente de la validation de ces éléments-là.

J'ai eu un retour du ministère ce matin qui m'a informé qu'effectivement, le courrier avait été signé du SGPI et du ministère et qu'il avait mystérieusement disparu dans le transfert du retour du SGPI au ministère. Ils sont donc en train de le rechercher ou de le refaire signer s'ils n'arrivent plus à le retrouver.

A priori, le courrier est compréhensible parce que si vous vous en souvenez, nous avons déjà eu un premier courrier où ce n'était pas très clair sur ce que nous pouvions faire ou pas. Si ce courrier est compréhensible, nous pourrions ensuite relancer un certain nombre de choses.

Si, dans le même temps, on pouvait avoir l'ouverture des PIA, ce sera encore mieux, mais nous allons nous satisfaire de petites avancées au fur et à mesure.

Sinon, le travail que nous engageons aujourd'hui côté ComUE concerne l'organisation des services. On a dit qu'il fallait améliorer la porosité entre établissements membres CLP. Cela concerne bien entendu la suite, mais les choses sont en train d'avancer, notamment pour les fonctions support qui pourraient être transférées au sein des établissements membres. Ensuite, les fonctions de soutien ou les objets structurants pourraient rester au sein de la ComUE, mais on rechercherait chaque fois à avoir la plus grande valeur ajoutée plutôt que de faire la même chose que ce qui peut se faire dans les établissements.

Sur le principe, les travaux sont actés. Maintenant, on passe dans la phase opérationnelle et nous allons rencontrer tous les services les uns derrière les autres pour justement travailler et refabriquer toute cette organisation avec l'ensemble des parties prenantes.

Voilà pour ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Maintenant, je reste à l'écoute et je vois qu'il y a déjà des mains levées.

Madame Lefebvre.

Mme Lefebvre. - Bonjour Monsieur le Président.

J'ai deux questions, dont une un peu formelle par rapport à l'éventualité du retour des PIA qu'on attend avec une certaine impatience. Pour ma part, j'avais obtenu une prolongation jusqu'au mois de juin, avec des dépenses qui étaient prévues en novembre, décembre et janvier, que nous n'avons pas pu faire, des dépenses importantes pour l'exposition qui aura lieu au musée des beaux-arts à Besançon.

Est-ce qu'il sera éventuellement envisageable d'obtenir une petite prolongation supplémentaire pour que l'on puisse terminer les projets ? C'est ma première question.

La deuxième est plus globale. Je l'ai déjà posée en CAC restreint.

Nous avons été élus jusqu'à la fin de 2024. Pour ma part, je suis élue mais membre de l'université de Bourgogne. J'aimerais donc savoir comment vont se passer les choses à la fin de 2023 pour les gens élus de l'université de Bourgogne qui ne fera plus partie de la ComUE. Est-ce que nous démissionnons ? Est-ce que nous restons dans la ComUE UBFC alors que notre université n'en fait plus partie ? C'est donc pour savoir un peu comment envisager les choses.

Je ne vous cache pas que j'ai une expertise Hcéres mardi et qu'il y a au moins six questions qui sont posées par le comité autour de la ComUE. Donc si je pouvais avoir des petites précisions, cela m'aiderait à faire ma présentation.

Merci.

M. Grevey. - Sur le retour des PIA et la rallonge temporelle, j'imagine que vous me parlez d'un projet ISITE ?

Mme Lefebvre. - Oui.

M. Grevey. - En théorie, nous avons une fin d'éligibilité du fonctionnement qui est fin juillet 2023, comme vous l'avez dit. Je vous le dis de tête, sachant que je peux me tromper.

On avait négocié également des évolutions du règlement de l'ANR. On avait demandé que l'on puisse dépenser les crédits de fonctionnement jusque mi-2024. C'est pareil, cela faisait partie des accords oraux, mais cela n'a jamais été mis sur le papier depuis la problématique que nous avons rencontrée.

J'imagine volontiers que ce sera possible, mais pour l'instant je ne fais qu'imaginer puisque nous n'avons rien d'écrit formellement. Mais comme ils avaient donné leur accord, j'imagine qu'ils ne reviendront pas en arrière sur ce sujet-là.

Concernant les élus de Bourgogne, je comprends fort bien votre question. Je suis moi-même de l'université de Bourgogne !

Mme Lefebvre.- Oui, je le sais.

M. Grevey.- J'ai posé la question au service de la réglementation qui regarde les projets de statut et j'aurai la réponse dans une semaine ou deux, lorsqu'ils auront fait le tour des statuts. Ils ont en effet dit qu'ils parleraient de tout en même temps.

Je vous donnerai cette réponse, mais je ne peux pas vous la donner dès à présent.

Je pense que cela aura une incidence, mais je ne sais pas exactement comment cela se gère.

Mme Lefebvre.- Oui, c'est un peu bizarre.

Il faudrait au moins que fin 2023 nous sachions si nous retrouvons tout le monde début 2024.

M. Grevey.- En revanche, dans l'accord politique qui a été conclu entre les chefs d'établissement, il est bien prévu que les équipes continuent à travailler ensemble, donc par la suite. Après, je ne saurais pas dire exactement comment.

Mme Lefebvre.- Merci.

M. Rauch.- Cet accord politique permet donc de dire que l'EPE pourra travailler avec la ComUE Louis Pasteur ? Elle s'appelle donc Louis Pasteur, c'est maintenant défini ?

M. Grevey.- En tout cas, c'est ce que j'ai vu dans le projet de statuts.

M. Rauch.- C'est une information. C'est la première fois qu'on l'entend.

M. Grevey.- Oui.

Dans l'accord politique entre les sept établissements, ils ont défini comment l'EPE et la ComUE travailleraient ensemble et notamment, au niveau de la recherche, en gardant les bénéfices de la structuration qui a été obtenue dans le cadre d'ISITE.

M. Rauch.- Ce qui veut dire qu'il peut y avoir deux établissements, l'EPE et une ComUE Ex, mais qu'ils vont travailler ensemble.

M. Grevey.- Oui.

M. Rauch.- Lequel des deux sera le pilote des projets ? Les deux ou est-ce que chacun sera pilote de ses projets ?

M. Grevey.- Tout dépend des projets dont nous allons parler.

Si nous parlons des projets de site, c'est-à-dire structurants de site, c'est forcément la coordination territoriale qui porte, donc la ComUE Expérimentale.

Si nous parlons de projets d'établissement, ce sont les établissements. Les établissements de la ComUE vont faire porter cela par la ComUE et l'EPE portera ses projets.

Madame Roudaut.

Mme Roudaut.- Bonjour à tous.

J'ai une question ou une demande d'éclaircissement par rapport à ce que vous avez dit. Vous avez parlé d'un transfert des fonctions support vers les établissements membres. J'imagine que c'est au moment de l'apparition de l'établissement membre et pas avant.

M. Grevey.- Oui. Dans la future ComUE, les fonctions support seront prises en charge par les établissements membres. Si je prends le cas de la DAF (direction des affaires financières) par exemple, il n'est pas impossible que ce soit l'UFC qui opère la DAF pour le compte de l'ensemble des membres de la ComUE, pour les projets qui seront portés par la ComUE. C'est un peu comme s'il y avait une sous-traitance de la DAF à l'UFC. Ceci si la DAF va à l'UFC puisque nous n'avons pas encore signé tout cela, mais ce sont les grands principes qui sont établis et, maintenant, nous passons dans la phase « travail ».

M. Rauch.- Qu'y a-t-il dans les fonctions support ? La DAF, la DAJ ?

M. Grevey.- Les RH, les systèmes d'information et c'est tout.

Mme Roudaut.- Est-ce qu'il y a les Relations Internationales ?

M. Grevey.- Pour l'instant, non.

Mme Roudaut.- Ce qui veut dire qu'elles restent à la ComUE expérimentale ?

M. Grevey.- Oui. Mais cela ne veut pas dire que la façon de travailler et les missions ne changeront pas.

M. Rauch.- Où irait la DAJ ?

M. Grevey.- Pour l'instant, il n'y a rien de signé. Ce que j'ai indiqué était un exemple.

M. Chamagne.- Pour l'instant, ce n'est pas défini.

M. Rauch.- J'ai entendu dire que les RH iraient à l'ENSMM.

M. Grevey.- Elles pourraient, mais rien n'est arrêté formellement. Nous sommes dans la phase de discussion pour voir, sur les principes, comment cela peut fonctionner, organiser les choses pour que l'on fasse le transfert avant la transformation complète, donc pour faire les choses de façon calme.

M. Rauch.- Je n'ai pas eu le temps de noter concernant le courrier d'allègement des PIA. Quel est cet allègement des PIA ? C'est l'allègement des charges des doctorants ?

M. Grevey.- Quand il y a eu l'annonce de la suspension des projets, il a été dit qu'il fallait prendre en compte les doctorants, du moins toutes les RH associées aux projets.

Nous avons fait valoir que dire qu'on payait les doctorants et qu'on ne leur donnait

pas d'argent pour faire leurs travaux ne pouvait marcher que dans certains endroits. Dans d'autres endroits, cela ne marche absolument pas. Il faut donc qu'ils puissent avoir accès à du fonctionnement.

En théorie, c'est accepté. En pratique, nous attendons le courrier. C'est ce fameux courrier qui est un peu perdu.

Il y avait d'autres éléments qui concernaient par exemple le NCU RITM, les mobilités des étudiants en master, donc toute une série d'éléments qui avaient été négociés avec le ministère et pour lesquels il devait nous faire une réponse formelle. Le courrier de fin de négociation, nous l'avons envoyé le 16 janvier et nous attendons toujours la réponse. Je les ai donc relancés et ils se sont aperçus qu'ils ne trouvaient plus ce courrier. Mais peut-être que depuis, c'est arrangé.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. Rauch.- Par rapport au nom « Louis Pasteur », est-ce que vous savez comment ce nom est apparu ?

M. Grevey.- Non.

M. Rauch.- Est-ce que c'est passé en CA ?

M. Grevey.- Non. C'est le nom qui apparaît dans les projets de statuts actuels.

M. Rauch.- Il n'est donc pas encore définitif. Peut-il être changé ?

M. Grevey.- J'imagine qu'il peut être changé. Pour l'instant, ils ont mis cela comme ça, mais ce n'est pas le plus important.

M. Rauch.- Non, mais on l'avait déjà évoqué auparavant. Louis Pasteur a travaillé à Arbois, à Besançon, à Dijon. C'est donc un nom qui peut faire l'unité totale de tout le territoire. Si cela avait été Victor Hugo, cela aurait pu indiquer autre chose.

M. Grevey.- Oui, tout à fait.

M. Rauch.- Pour l'instant, ce ne sont que les établissements qui discutent entre eux, du moins les chefs d'établissement ?

M. Grevey.- Oui.

M. Rauch.- Quelle est l'échéance pour présenter le projet général ?

M. Grevey.- Une première présentation se fera au CA du 16 mars par les chefs d'établissement, mais il n'y aura pas encore eu un accord formel du ministère sur ce projet-là. Il nous semblait cependant utile que les chefs d'établissement en parlent déjà en CA parce que cela fait un moment que les choses traînent. Mais dès qu'il y aura une validation par le ministère - puisque s'il faut qu'ils retournent au travail, ils retourneront au travail -, il faudra ensuite que nous fassions une réunion globale pour parler du projet.

M. Rauch.- Est-ce qu'il pourrait y avoir une réunion globale pour parler du projet avec le CA, le CAC et les chefs d'établissement ?

M. Grevey.- Oui. J'en avais discuté avec eux.

M. Rauch.- Cela nous concerne tous. Il est bien qu'ils travaillent ensemble et que cela avance, mais nous avons peut-être aussi quelques petites remarques à formuler à notre échelle.

Au niveau des RH, est-ce que vous pensez que l'ensemble du personnel pourra être conservé ou est-ce qu'il y aura des pertes de postes ?

M. Grevey.- Il faut être conscient que la voilure ne sera plus la même, qu'il y aura donc moins de projets. « Moins de projets » signifie moins de frais de gestion, signifie moins de recettes. On va donc forcément aller dans une direction où, dans la ComUE, il y aura moins de monde.

Vous allez me demander quand, etc. Les premières projections que nous avons pu faire montrent que nous avons un pic d'activité qui se situe entre 2024 et 2025 et qu'ensuite cela redescendra. Ce qui veut dire qu'il va falloir gérer un peu cette affaire-là.

Parce que quand on est dans un gros établissement qui a un budget de 200 millions et pour lequel on a des projets qui représentent 25 %, c'est beaucoup moins prégnant que lorsqu'on a un budget de 50 millions où les projets représentent 96 % du budget.

Il va donc forcément y avoir des conséquences. Je ne vais pas vous dire qu'on va virer la moitié des personnes, etc. Ceci ne voudrait rien dire. L'objectif est de recaser le maximum de personnes, en sachant que nous avons 80 % de contractuels dans UBFC aujourd'hui. Ce ne sont donc évidemment pas des postes pérennes, c'est donc tout un contexte qui est à prendre en compte avec précaution, l'objectif étant d'essayer d'accompagner tout le monde.

M. Rauch.- Est-ce que l'EPE va aussi récupérer une partie du personnel ?

M. Grevey.- C'est possible.

M. Rauch.- Si les services sont délocalisés, je présume qu'il y en aura un qui sera délocalisé vers l'UTBM. Est-ce que des agents qui sont aujourd'hui à UBFC Besançon ou UBFC Dijon sont concernés par une relocalisation de leur emploi vers Montbéliard ou Belfort, donc à l'UTBM ?

M. Grevey.- Il n'y aura aucune mobilité géographique imposée. C'est important.

Dans le même temps, si je fais une analyse très brutale et très froide de la situation, comme on a à peu près la moitié des personnels contractuels, si on ne prolonge pas leur contrat – c'est pour cela que je vous parle d'analyse brutale et froide, sachant que ce n'est pas comme cela qu'il faut voir les choses, mais si je regarde comme cela -, la moitié des personnels contractuels disparaissent fin 2023. Ce qui veut dire que si on avait des choses qui devaient se déporter sur le Nord Franche-Comté par exemple, cela pourrait être envisageable. Mais ce n'est pas la façon de voir que nous avons aujourd'hui, que l'on soit bien d'accord.

M. Rauch.- Ce sera des opportunités pour eux s'ils en ont envie.

M. Grevey.- Oui.

M. Rauch.- De toute façon, l'ensemble des établissements recrutent à l'heure actuelle. Il y a beaucoup de postes vacants à l'UFC, ainsi qu'à l'uB et à l'UTBM.

M. Grevey.- Tout à fait.

M. Rauch.- Quel est le devenir des personnels qui ont été mis à disposition par leur établissement, par exemple des personnels qui sont originaires de l'ENSMM et qui sont en détachement ici, ou de l'UFC, ou de l'UTBM ?

M. Grevey.- Les postes mis à disposition des établissements, car ce n'est pas en détachement, sont tous sauf un – sauf erreur de ma part - dans les écoles doctorales. L'organisation des écoles doctorales ne va pas changer, c'est le portage de l'accréditation qui changera. Il y aura toujours un collège doctoral avec une mission doctorale qui sera portée par la ComUE Expérimentale, etc. Ceci ne devrait pas bouger.

Après, on a une personne qui est la DRH d'UBFC qui est de l'ENSMM, qui est mise à disposition de façon payante. Donc si jamais la DRH passait en direction de l'ENSMM... voilà. Sinon, il n'y a pas d'autres mises à disposition.

M. Rauch.- Comment cela va-t-il s'articuler ? Si La DRH d'UBFC revient à l'ENSMM, elle se réintègre au service RH de l'ENSMM mais elle sera toujours DRH d'UBFC ?

M. Grevey.- Non. C'est la DRH de l'ENSMM qui opérera la DRH pour la ComUE. C'est pour cela que je peux parler de sous-traitance, même si ce n'est pas le bon terme. C'est comme si on sous-traitait les RH à un établissement.

M. Rauch.- L'expérience a montré que ce serait une articulation plus fluide ?

M. Grevey.- Ce n'est pas l'expérience. En fait, les discussions qu'on a eues permettraient de mieux l'envisager.

Au démarrage de la ComUE, pour ceux qui sont les plus anciens, il y avait un système qui consistait à dire, par exemple, que les RH seraient à l'ENSMM...

M. Rauch.- C'était le financier.

M. Grevey.- Oui, c'était le financier, mais peu importe. En tout cas, il y avait un service qui était dans un établissement, mais la difficulté qu'il y avait - d'après ce qu'on m'a dit -, c'est qu'il y avait une double autorité, une autorité de l'établissement et une autorité de la ComUE et c'est ce qui aurait mis le bazar. On va donc changer les choses et n'avoir qu'une seule autorité qui sera l'autorité de l'établissement. L'établissement aura la responsabilité de faire le job.

M. Rauch.- Ce qui veut dire qu'un établissement peut mettre des bâtons dans les roues aux autres en disant qu'il n'a pas envie que tel projet se développe et, du coup, bloquer le côté juridique ou autre.



M. Chamagne.- Oui, mais on peut espérer autre chose comme attendu.

M. Rauch.- Oui, on peut espérer autre chose, mais on a déjà vu des choses plus simples se bloquer.

M. Chamagne.- Il faut partir sur de bonnes bases à tous les niveaux.

M. Rauch.- D'accord. C'est donc vraiment comme une sous-traitance.

M. Grevey.- Oui.

M. Rauch.- Mais sous l'autorité de l'établissement.

M. Grevey.- Il y a une certaine logique si vous êtes en système style « sous-traitance ».

M. Rauch.- Oui, mais quels seront les garde-fous de tout cela ? C'est-à-dire est-ce qu'il y aura des délais engagés ?

M. Grevey.- Imaginons que les finances soient à l'ENSMM. Si l'ENSMM ne fait pas le job, les personnels de l'ENSMM qui ont des projets protesteront également.

M. Rauch.- Il pourrait n'y avoir un blocage que pour les personnels de l'ENSMM.

M. Grevey.- On peut toujours trouver, dans le système confédéral, des choses qui peuvent ne pas aller, nous sommes d'accord. Mais nous ne voudrions pas reproduire ce qui existe aujourd'hui parce qu'on sait que ce n'est pas toujours la meilleure façon de faire.

M. Rauch.- Par rapport à l'ENSAM, comment va s'articuler l'implication de l'ENSAM vis-à-vis du réseau ENSAM ? Parce que l'ENSAM est tout de même une école qui est dans un réseau d'arts et métiers. Comment va-t-elle faire par rapport à la ComUE ? Est-ce qu'elle s'engage totalement dans la ComUE ?

M. Grevey.- Comme aujourd'hui, oui.

M. Rauch.- Donc un établissement associé.

M. Grevey.- Non, ils y sont intégralement, mais ils ont des exceptions. Ce qui est lié à leur statut.

M. Rauch.- D'accord

M. Grevey.- Ils ont par exemple un contrat quinquennal qui n'est pas le même que nous. En revanche, ils apparaissent dans le contrat de site.

M. Rauch.- Avez-vous déjà une visibilité de la date à laquelle les PIA pourraient réouvrir ?

M. Grevey.- Je veux bien vous répondre, sauf que comme on sait que la lettre sur l'allègement des PIA a été perdue entre deux services, vous donner une date me paraît un peu osé comme approche.

M. Rauch.- Est-ce que vous pensez que ce sera mai-juin ou plus tard ?

M. Grevey.- J'espère sincèrement que ce sera avant puisque maintenant, ils ont tout pour décider de la qualité de ce qu'ils ont fait remonter. J'espère que d'ici un mois nous aurons quelque chose de positif, mais je n'en sais rien.

M. Rauch.- Je ne sais plus comment s'appelle la personne qui avait le projet HARMI. Est-ce qu'il est resté à AgroSup ou est-ce qu'il a quitté AgroSup ?

M. Grevey.- Il est à l'INRAE et il y est toujours.

M. Rauch.- Est-ce que son projet a une chance de redémarrer ?

M. Grevey.- Oui. Je pense sincèrement que oui. Je pense qu'ils relanceront tout ou qu'ils ne relanceront rien et j'aimerais autant que ce soit tout pour notre site.

M. Rauch.- C'est-à-dire que le ministère redémarrerait aussi tous les projets de l'uB et tous les projets du site ?

M. Grevey.- J'imagine que oui. Sinon, ce serait trop compliqué et quel serait le sens ? D'autant qu'il y a un accord politique pour dire que la science se poursuit en jouant sur des équipes des deux côtés de la "frontière".

Fabrice Martin.

M. Martin.- Sur HARMI, le projet est porté par Laurent Philippot qui est directeur de recherche à l'INRAE Agroécologie. Il est aussi directeur adjoint de l'INRAE au niveau écologie.

Nous sommes dans les *starting-blocks*. La vision de l'INRAE, c'est que les signaux sont plutôt positifs par rapport aux échos qu'on a pu recevoir du MESRI. Nous sommes donc prêts à partir.

Il implique 250 chercheurs en Bourgogne-Franche-Comté et pas que du côté bourguignon. C'est donc un projet fédérateur pour le site et on a bon espoir de le faire vivre.

La bonne nouvelle de la fin d'année, c'est que nous avons décroché un financement France 2030 complémentaire d'HARMI, donc le projet « META » dans le cadre du PPR antibiorésistance pour un 1 million d'euros. Ce qui va donc ajouter aux 14 millions d'ARMI 1 million supplémentaire et peut-être d'autres financements qui découleront de ce million supplémentaire.

Nous sommes donc prêts.

M. Grevey.- C'est super.

M. Rauch.- Sur les 250 chercheurs, quelle est la proportion uB et UFC à peu près ?

M. Martin.- C'est 27 % uB, 30 % UFC et à peu près 30 % des instituts en incluant un peu de CHU Dijon et Besançon. C'est en fait assez équilibré.

M. Chamagne.- C'est pratiquement $\frac{1}{3}$ / $\frac{1}{3}$ / $\frac{1}{3}$.

M. Martin.- Oui, *grosso modo* c'est ça.

M. Chamagne.- Merci pour toutes ces informations.

Est-ce qu'il y a encore des questions ? (*Néant*).

Merci, Dominique, pour toutes ces informations. Il y en aura donc d'autres au prochain CAC, au mois d'avril, sachant que ce devrait être des nouvelles définitives, ou presque.

M. Grevey.- Je l'espère !

M. Chamagne.- Nous l'espérons tous.

M. Grevey.- Je vais être obligé de vous laisser. Je vous prie donc de m'excuser. Je vous souhaite une bonne poursuite du CAC.

M. Rauch.- Pourriez-vous insister afin que nous puissions avoir ce CA-CAC avec les chefs d'établissement qui voudront venir ? Parce qu'on n'a pas pu l'avoir avant, donc qu'on puisse l'avoir après.

M. Grevey.- Oui, tout à fait.

M. Rauch.- Merci. Ce sont tout de même là des bonnes nouvelles.

M. Grevey.- Bonne poursuite, merci.

M. Chamagne.- Nous reprenons l'ordre du jour en faisant une permutation de manière exceptionnelle puisque nous allons passer au point 6 « formation UBFC alumni » parce que Maxime Jacquot est coincé par le temps. Il a une réunion à partir de 16 heures.

6. Alumni : Formation générale à la plateforme alumni – Réseautage et prise en main

M. Jacquot.- Bonjour à tous.

Vous allez voir apparaître le document sur vos écrans.

Il s'agit d'un point d'information lié à l'actualité de la plateforme alumni et des actions de formation en général et de réseautage et prise en main pour un public qui sont les doctorants à UBFC.

L'idée était d'informer le CAC qu'il a été inscrit à l'offre de formation des doctorants 2023 une formation qui s'intitule « Formation générale à l'utilisation du réseau UBFC Alumni, réseautage et prise en main ».

Vous avez en annexe un certain nombre de détails sur les modalités, le contenu et l'action qui a été mise en place. Il me semble intéressant de noter que c'est une première pour



ce type d'action consistant à sensibiliser le public de doctorants au développement d'un réseau. L'outil est évidemment la plateforme « alumni », mais ils bénéficient aussi d'un appui sur la posture, sur comment développer son réseau et comment travailler avec différents acteurs.

Ce qui est intéressant également, c'est que ce sont Nourhane Bouznif et Chloé Combet qui portent cette formation, qui ont réalisé le module et qui sont allées se former avec les collègues de RITM BFC pour pouvoir animer et créer son contenu.

Pour l'instant, c'est une formation de 3 heures qui a été proposée en janvier dernier. Normalement, il y avait deux sessions, une à Dijon et une à Besançon. Il n'y a qu'une session qui s'est tenue à Besançon suite à des difficultés de salle informatique à Dijon. Cela s'est fait sur un public pour l'instant restreint à 7 ou 8 étudiants de doctorat.

Il s'agit donc d'une première initiative qui a vocation à être reconduite et qui a permis de participer, d'échanger avec ces différents étudiants. Une enquête de satisfaction est bien sûr proposée derrière pour avoir le retour des étudiants à chaud et pour récolter leur sentiment, leurs besoins par rapport aux actions de réseautage et de s'inscrire dans un réseau d'alumni.

Ce que je voudrais souligner, c'est qu'il est important de voir comment des actions de type initiative RITM BFC sur les transformations pédagogiques peuvent intervenir jusqu'au niveau doctorat pour les formateurs, sachant que c'est aussi en lien avec le déploiement des projets de type Graduate School où on incite les étudiants à s'inscrire dans un réseau et à préparer leur futur professionnel.

Voilà pour ce qui pouvait être dit. Je n'ai pas prévu d'être très long, il s'agissait vraiment d'un petit point rapide. Par contre, s'il y a des questions, des demandes de précision, n'hésitez pas.

M. Chamagne.- Merci Maxime.
Avez-vous des questions, des remarques ?

M. Rauch.- Nous avons tous reçu le mail pour s'inscrire sur « alumni ».

M. Chamagne.- Tout à fait.

M. Jacquot.- Il y a deux réseaux « alumni » qui se mettent en place en parallèle. Il y a aussi le réseau alumni UFC qui utilise la même plateforme maintenant.
Il faut donc voir si tu as reçu UBFC ou UFC.

M. Rauch.- J'ai reçu celui d'UFC.

M. Jacquot.- Là, on parle d'alumni UBFC.

M. Rauch.- D'accord. Pardon.

M. Jacquot.- Il y a des points réguliers sur UBFC pour lesquels vous avez déjà reçu des invitations. C'est lié notamment à la dimension formation niveau doctorat, aux masters d'UBFC et bien sûr, tous ceux qui gravitent autour de ces formations ou d'UBFC ont déjà été sollicités pour s'inscrire au réseau alumni UBFC.

Mais depuis quelques semaines, un réseau s'est monté au niveau d'UFC et il y a eu une campagne de sollicitation de tous les membres et personnels sur le périmètre d'UFC. On est sur le même type de plateforme. C'est en tout cas le même prestataire.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).
Merci Maxime.

M. Jacquot.- Merci à vous et au revoir.

3. Biogeosciences : changement de direction du laboratoire Biogeosciences

M. Chamagne.- Pascal Neige va nous présenter ce dossier.

M. Neige.- Quelques mots de contexte sous forme de rappel. Vous savez qu'un directeur ou une directrice de laboratoire est nommé.e par les chefs des établissements de tutelle. En général, ces chefs d'établissement fondent leur avis sur un avis de la commission *ad hoc*, en particulier ici le conseil académique d'UBFC.

Le laboratoire Biogeosciences prévoit un changement de direction en ce moment, en fait au plus vite maintenant. Ce qui anticipe le prochain contrat. C'est assez standard ; plusieurs laboratoires sont dans ce cas. Les accords du site font qu'UBFC est tutelle de toutes les UMR CNRS. On demande donc l'avis au conseil académique sur l'opportunité de ce changement de direction.

In fine ce sont bien les directions, les présidents en l'occurrence, des établissements de tutelle qui prennent la décision, mais on demande l'avis du CAC pour que ces présidents puissent fonder un avis.

Vous avez le détail du changement de direction qui est prévu. C'est Monsieur Thomas Saucedo qui devrait être directeur dès que ce sera validé. Thomas Saucedo est directeur adjoint de Biogeosciences actuellement. Il y a donc une continuité de gouvernance pour le laboratoire.

Les directions adjointes seraient assurées par Olivier Mathieu, qui est maître de conférences à l'université de Bourgogne, et Sébastien Couette qui est maître de conférences à l'EPHE (École Pratique des Hautes Etudes).

Il y a une petite particularité qui est que Biogeosciences est sous cotutelle de l'EPHE également. Il y a donc des collègues de l'EPHE dans le laboratoire.

Vous avez le CV de Thomas Saucedo dans le document qui vous a été transmis. Vous voyez que c'est quelqu'un qui est très actif en recherche. Nous n'avons donc pas d'alerte particulière.

Pour votre parfaite information - et cela vous est indiqué en bas du document que vous avez reçu -, ce changement de direction a également été soumis à l'avis de la commission de la recherche de l'université de Bourgogne qui a donné un avis unanime et favorable.

M. Chamagne.- Merci Pascal.

J'ouvre la discussion. Est-ce que vous avez des commentaires, des remarques, des questions à poser ? (*Néant*).

A priori tout est clair. Il s'agit d'une délibération ; je vous propose de la mettre aux voix.

Qui s'oppose à cette nomination ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

4. Mission doctorale : Budget de la mission doctorale et dotations des écoles doctorales 2023

Normalement, vous devez voir le document à l'écran. C'est Thierry Rigaud qui va nous le présenter pour information.

M. Rigaud.- C'est un point d'information qui concerne le budget de la mission doctorale et sa répartition.

Le budget de la mission doctorale fait fonctionner à la fois le budget mutualisé de toute la mission, c'est-à-dire les missions transversales, les formations transversales, etc., et fait aussi fonctionner toutes les écoles doctorales.

Ce budget est géré par UBFC. Il provient principalement du reversement par les établissements opérateurs des inscriptions administratives des doctorants, donc à UBFC, uB et UTBM pour le moment. Ceci remonte dans un "pot commun" et cela représente un budget de 600 000 €.

À l'écran, vous voyez un total de 570 000 € parce qu'il y a 30 000 € d'investissements qui ont été positionnés en réserve et qui seront utilisés si nécessaire. On ne fait pas beaucoup d'investissement, on utilise plutôt en fonctionnement.

Comme chaque année depuis que le transfert de la compétence doctorale a été donné à UBFC, il y a une répartition qui est celle que vous avez à l'écran. Sur les 570 000 €, 110 000 ou 120 000 € sont destinés à la mission doctorale, budget mutualisé. Le reste, qui représente 459 500 €, est réparti entre les écoles doctorales avec la clé de répartition que vous avez à l'écran : 25 % forfaitaire, 35 % sur le nombre d'inscrits en thèse et en HDR et 40 % en fonction du nombre de soutenances de thèses et d'HDR de l'année d'avant.

Vous avez la répartition. Les six écoles doctorales sont abondées à l'auteur de leur "poids".

On vous demande de prendre connaissance de ce budget et je peux répondre à vos questions si vous en avez.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

J'ouvre le débat. Avez-vous des commentaires, des remarques ? (*Néant*).

Merci, Thierry, pour ce point d'information.

Nous passons au point suivant.

5. Mission doctorale : Répartition des contrats doctoraux Etat 2023/2024

Vous devez voir le document à l'écran et c'est toujours Thierry Rigaud, pour information de nouveau.

M. Rigaud.- Annuellement, c'est le collège doctoral UBFC qui assure la répartition des contrats doctoraux mais aussi d'établissement, c'est-à-dire ce que nous donne l'Etat. Nous faisons la répartition entre les six écoles doctorales.

Il y a 42 contrats qui viennent de l'uB, 30 de l'UFC et trois de l'UTBM.

Les trois de l'UTBM sont "réservés" à l'école doctorale SPIM puisque l'énorme majorité des chercheurs de l'UTBM émarge à cette école doctorale.

Il y a une information à noter cette année qui est que contrairement aux deux années

précédentes, nous n'avons pas les contrats qu'on appelle LPR, les contrats supplémentaires qui ont été introduits par la loi de programmation de la recherche parce qu'on n'a pas, à UBFC, de notification de ces contrats pour 2023-2024. Ceci alors qu'au ministère, on nous assure qu'ils ont été versés. C'est donc « cherche contrats désespérément » !

Dominique Grevey disait qu'une lettre s'était perdue au ministère ; on espère qu'ils n'ont pas perdu aussi les contrats doctoraux, mais c'est un peu inquiétant.

Je ne sais pas si les représentants des établissements sont là, parce qu'on se demande s'ils n'auraient pas été versés dans les établissements. C'est une possibilité. En tout cas, il n'y en a pas trace à UBFC pour le moment. Ils sont donc en train de les chercher.

Mis à part ce point de vigilance qui est un peu bizarre cette année, nous avons réparti les 42 contrats de l'uB et 30 de l'UFC selon la clé de répartition dont la formule est utilisée depuis 5 ans. On prend en compte le potentiel de directions de thèse à l'ED, c'est-à-dire le nombre d'HDR. On prend en compte le dynamisme de l'ED, c'est-à-dire le nombre de soutenances de thèse et d'HDR de l'ED. C'est donc quelque chose d'assez synthétique.

En plus de cette formule qui prend en compte tout cela, quand on tombe sur 4,75 contrats doctoraux, il y a un arrondi à faire. D'année en année, on prend donc en compte l'arrondi et on fait en sorte que les variations entre ED ne soient pas plus d'une bourse d'ED.

Vous avez la répartition à l'écran, elle a été validée lors du bureau du collège doctoral le 23 février 2023. Si on prend la colonne « Contrats UTBM », tout va à SPIM, comme je vous l'ai dit. Dans la colonne « contrats UFC », quatre vont à Carnot Pasteur, deux à DGEP, neuf à ES, deux à LECLA, quatre à SEPT et neuf à SPIM. Pour les contrats uB, sept pour Carnot Pasteur, six pour DGEP, 16 pour ES, deux pour LECLA, six pour SEPT et cinq pour SPIM.

En tout, cela nous fait bien les 75 contrats.

Dès qu'on retrouvera les contrats doctoraux LPR, nous en ferons la répartition, donc malheureusement un peu à l'arrache puisqu'il faudra le faire rapidement pour essayer de mettre ces bourses aux concours dans les différentes ED.

Mme Piat.- J'ai une question. Combien y a-t-il de ce type de contrats ? Régulièrement, cela représente combien de contrats doctoraux ?

M. Rigaud.- Vous voulez parler des contrats LPR ?

Mme Piat.- Oui.

M. Rigaud.- Ce n'est pas régulier parce que le ministère nous mène en bateau d'une façon impressionnante. La première année, on nous a dit qu'on en aurait neuf. En fait, il n'y en a que sept qui sont arrivés, le problème étant qu'UBFC avait engagé les neuf contrats sur la promesse du ministère.

L'année d'après, on nous a dit qu'on en aurait huit de sûr et il n'y en a que sept qui sont arrivés. Cette année, on ne sait pas. Ils ne sont pas arrivés du tout.

Mme Piat.- Oui, c'est donc compliqué.

M. Rigaud.- On nous a dit que c'était proportionnel à notre nombre de doctorants. L'an dernier, nous avons eu sept contrats. Comme nous avons augmenté cette année en nombre de doctorants, on devrait en avoir plus. On devrait peut-être avoir huit contrats. Mais là, nous sommes très inquiets.

M. Chamagne.- Il faudrait donc peut-être poser la question au VP recherche - je ne sais pas si Pascal Neige a entendu la question -, Hugues Daussy, Vincent Hilaire et consorts pour savoir si cela a été reçu dans les établissements ou pas.

M. Neige.- J'ai bien entendu la question et je n'ai pas la réponse.

M. Hilaire.- Pareil pour moi. On se rapprochera de nos services et on posera la question, mais je confirme qu'effectivement, les notifications du ministère ne sont pas toujours très claires.

M. Neige.- Je peux le confirmer et en attester également. C'est même plus que « pas clair », c'est absolument redoutable.

M. Rigaud.- Cette année en particulier parce que chez nous, sur les deux années d'avant, Éric Noirjean qui s'occupe des finances à UBFC nous avait dit qu'il y avait une ligne LPR où il y avait l'équivalent de sept ou huit contrats. Cette année, il n'y a rien. On nous a dit que c'était peut-être mis non-fléché. Mais si ce n'est pas fléché, je ne vois pas comment on peut les retrouver.

Si vous en avez l'occasion, allez voir si, par hasard, vous n'auriez pas quelques contrats qui ont été mis dans les établissements.

M. Hilaire.- Je pense que nous aurions eu un retour. S'il y avait une somme comme cela qui était arrivée, je pense qu'on se serait posé la question.

Pour ne pas être trop négatif mais tout de même un peu, nous avons déjà eu ce genre de mésaventure quand la LPR a commencé et qu'on était censé augmenter le budget des laboratoires, le soutien de base et accorder une somme qui n'a jamais été clarifiée.

M. Neige.- Je confirme tout ce que vient de dire Vincent Hilaire. Par ailleurs, je vais vérifier à l'uB, mais il serait étonnant que nous ayons eu une notification de doctorants. Je pense que les services financiers nous auraient alertés parce qu'il n'y a plus de notification de contrats doctoraux dans les universités depuis de nombreuses années. C'est dans le budget global. Cela les aurait donc alertés et je pense que les services financiers seraient revenus vers moi depuis longtemps. Mais je vais tout de même redemander.

M. Rigaud.- Il faut vérifier parce que le risque, c'est que cela ait été versé dans le budget global. Si on considère qu'il y en a sept, cela fait *grosso modo* trois à l'uB, trois à l'UFC ou quatre à l'uB et deux à l'UFC et un à l'UTBM. Ce ne sont donc pas des millions d'euros qui débarquent et cela peut passer inaperçu si c'est "emballé" au sein du budget.

C'est ce qu'Eric Noirjean regarde à UBFC en ce moment et après, je crois qu'il se mettra en rapport avec les argentiers des établissements.

Vous êtes donc maintenant au courant que c'est perdu, comme les courriers, dans les couloirs du ministère !

M. Chamagne.- On posera la question de la même façon à Hugues Daussy et à Morvan Ouisse. Je le note et je leur envoie un mail.

M. Rigaud.- Merci.

Dominique Grevey est bien évidemment au courant.

M. Chamagne.- Oui, je m'en doute.

Ce sont quels contrats ?

M. Rigaud.- Les contrats LPR (loi de programmation de la recherche). Ils sont accordés en supplément et ils n'ont pas été versés aux établissements. Les deux années d'avant, ils avaient été versés à UBFC.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Merci, Thierry, pour ces informations.

M. Rigaud.- Merci pour votre attention.

M. Chamagne.- Nous sommes allés très vite dans ce CAC et il nous reste un point à voir sur les activités du CER. Je pensais que cela aurait lieu un peu plus tard et j'ai demandé à Pascal Ducournau, le rédacteur du dossier avec Florian Gentet, de venir pour 16 heures.

On les a appelés pour qu'ils viennent un peu plus tôt, mais je vais être obligé de faire une petite pause en les attendant.

M. Rauch.- Je vais en profiter pour poser une question à Thierry Rigaud.

Quand le ministère promet des contrats qui n'arrivent pas et qu'UBFC les engage, comment faites-vous pour trouver la somme manquante ?

M. Rigaud.- Ils nous avaient promis neuf contrats par an. Sept sont arrivés. UBFC les a engagés en disant que l'année prochaine, quand les sept arriveraient, on n'en donnerait que sept aux écoles doctorales. L'idée était d'avancer l'argent sur un an.

Comme ils en ont donné huit la deuxième année, cela a pu se faire sur un contrat. Mais là, l'Etat est redevable à UBFC d'un contrat doctoral et là, c'est sur d'autres sources budgétaires que le trou a été comblé, en partie parce que c'est tombé dans la queue de comète des années Covid et que les écoles doctorales n'ont pas dépensé tout leur argent. Ceci non pas l'an dernier mais les deux années d'avant. La plupart du budget des écoles doctorales est en effet destiné à la mobilité des doctorants et évidemment, avec le Covid et sa queue de comète, la mobilité a été annulée.

Une partie de cet argent-là a donc pu être mis, mais cela ne peut pas durer éternellement.

Là, cette année, c'est *statu quo* jusqu'à ce que ces contrats doctoraux LPR soient vraiment versés.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. Rauch.- Oui, merci.

M. Rigaud.- Si vous n'avez plus de questions, je vais vous quitter.

M. Chamagne.- Oui. Merci Thierry.

M. Rigaud.- Merci et au revoir.

(La séance du CAC est suspendue 10 minutes).

7. CER : Renouvellement des membres et activités du CER UBFC

M. Chamagne.- Pascal Doucournau, le président de CER est arrivé.
J'ai mis le PowerPoint à l'écran, il est partagé.
Je vous laisse la parole, Monsieur le Président du CER.

M. Ducournau.- Cher Président du conseil académique, je vous remercie.
Chers collègues, bonjour.

Je vais en quelques diapos, avec le secrétaire du CER, Monsieur Florian Gentet, vous présenter quelques éléments sur notre activité.

Le CER est le comité d'éthique de la recherche au niveau de l'UBFC.

Quelques informations générales sur ce comité. Il a été fondé en 2021 et depuis, il est affilié à la Fédération nationale des comités d'éthique de la recherche avec laquelle nous avons divers liens. Nous ne sommes donc pas seuls, nous sommes dans un collectif plus large.

Trois principes fondamentaux avaient été fixés pour ses membres lors de la constitution de ce comité, d'une part l'interdisciplinarité. C'est-à-dire que nous ne sommes pas uniquement entre éthiciens ou philosophes. Nous avons des disciplines très variées et des représentants de discipline très variés qui y siègent, tout autant des sciences humaines et sociales que des sciences de la nature.

Le deuxième grand principe était de faire en sorte d'accueillir la diversité des établissements de la ComUE, que ce ne soit pas un seul établissement qui truste les places, mais au contraire qu'il y ait un équilibre.

Le troisième principe qui nous avait animés, c'est la diversité des laboratoires présents. Normalement, à peu près tous les laboratoires, en tout cas ceux qui ont été volontaires, sont représentés au sein de ce comité d'éthique de la recherche.

Il y a deux grands objectifs dans ce comité. D'une part promouvoir la réflexion éthique dans la recherche. L'éthique, c'est d'abord et avant tout une question de réflexion qui s'impose à tout un chacun, surtout aujourd'hui.

Deuxièmement, c'est donner des avis éthiques. Ce comité se réunit régulièrement, une fois par mois, et il va donner des avis éthiques sur des protocoles de recherche, des avis qui concernent la protection des personnes et des données, la protection de la confidentialité, l'information et le consentement des personnes qui acceptent de se prêter aux recherches qui sont menées.

Vous avez ensuite la liste des membres actuels du comité d'éthique de la recherche UBFC, avec actuellement 23 membres. Au départ, en 2021, on avait 36 membres. On avait des statuts qui prévoyaient d'ailleurs qu'on pouvait avoir jusqu'à 42 membres. Mais chemin faisant, un certain nombre de bonnes volontés se sont un peu étioilées et finalement, aujourd'hui, il n'y en a plus que 23.

Vous avez les noms, prénoms dans la colonne de gauche, le laboratoire dans la colonne de droite avec des personnes qui sont rattachées à différents laboratoires.

Nous avons également des représentants d'usagers. On les a appelés de cette façon. Nous avons par exemple Emmanuel Bodoignet qui représente l'association aide et qui nous est extrêmement précieux dans certaines circonstances.

Nous souhaitons élargir à l'avenir ces représentants parce que pour l'instant, on n'en a plus qu'un seul, ce qui est dommage puisque l'idée de l'éthique aujourd'hui, c'est qu'elle se construit dans un dialogue au-delà de l'expertise, avec des représentants de la société civile.

Nous avons résumé les activités du comité grâce à Florian Gentet que je remercie.

Le CER est saisi par des porteurs de projet pour donner un avis éthique, c'est-à-dire que les porteurs ont besoin d'un avis éthique soit en vue d'une publication, d'une revue qui leur demandera par exemple de fournir un avis favorable d'un comité d'éthique, ou encore dans le but d'obtenir un financement. C'est par exemple le cas pour les ERC (European Research Council) où il y a la nécessité de passer par l'avis d'un comité d'éthique.

En aucun cas ce CER ne s'autosaisit, c'est-à-dire qu'il n'est pas habilité à dire qu'il va s'intéresser à telle ou telle recherche. Il n'agit que parce qu'on lui pose une question, soit sur un projet de recherche en particulier, soit une question d'éthique qu'on peut aussi lui adresser, ce qui est arrivé au début.

Le nombre total de projets de recherche qui ont été soumis pour avis au CER depuis 2021 est de 111. C'est donc un nombre assez important, avec une diversité importante de disciplines. Cela va de la psychologie, de la psychologie cognitive aux STAPS, à la sociologie, aux études de santé également. J'attire votre attention sur ce point. Dès lors que des études de santé sont observationnelles et rétrospectives, le CER est en capacité de pouvoir les évaluer, y compris si ce sont des données qui ont été recueillies dans des hôpitaux de la région.

80 de ces projets ont reçu un avis final. Cet avis final a été soit un avis positif - rares sont ceux qui ont reçu un avis défavorable -, ou alors c'étaient des projets qui ne relevaient pas de notre compétence et que nous aurons redirigés vers un autre comité du type comité de protection des personnes dans le cadre plus médical, dès lors par exemple que les recherches qui nous étaient soumises impliquaient une intervention.

Encore quelques chiffres : 51 projets déposés en 2021, 45 en 2022, 15 projets déposés depuis le 1^{er} janvier 2023. Ce qui fait entre un et deux dossiers reçus chaque semaine. J'attire votre attention sur la lourdeur de la procédure, d'où une durée de traitement moyen qui est un peu lente. Je le reconnais, mais il est difficile d'aller plus vite. C'est donc 3 mois en moyenne pour avoir un avis final, c'est-à-dire aussi des allers-retours avec le porteur du projet, lui demander des modifications pour finalement avoir un avis favorable le plus souvent.

Deuxième grand type d'activités du comité en plus du traitement des dossiers déposés par les chercheurs de l'UBFC, ce sont des journées de réflexion. Nous avons organisé deux journées de réflexion sur l'éthique de la recherche, une en juin 2021, l'autre en juin 2022. Les questions abordées ont été diverses, mais on a vu aussi que cela suscitait un réel intérêt : la confidentialité des données recueillies, le rapport du chercheur à son "sujet" de recherche, le sujet étant la personne qui se prête à la recherche, ou encore la sensibilisation des chercheurs aux enjeux éthiques.

J'ajoute que la journée de réflexion éthique de juin 2022 était ouverte à l'ensemble des membres des laboratoires de l'UBFC, elles pouvaient donc valoir aussi comme sensibilisation aux questions d'éthique dans l'ensemble de notre communauté.

Je vais laisser la parole à Florian pour détailler les actualités du CER avant de conclure.

M. Gentet.- Cette année 2023 s'annonce riche en événements, elle est partie un peu sur les chapeaux de roues.

Nous avons commencé par un appel public à manifestation d'intérêt pour recueillir des candidatures en vue de renouveler le CER, comme le prévoit le règlement intérieur. Cette période s'est déroulée du 24 janvier au 24 février 2023.

Il y a aujourd'hui l'évaluation des candidatures qui ont été déposées.

À la suite de quoi, nous accueillerons les nouveaux membres le 4 avril 2023 à la faveur de la prochaine réunion plénière du CER.

Juste après cet accueil, nous procéderons à l'élection des membres du bureau lors d'une réunion exceptionnelle mi-avril 2023. La date précise est encore à fixer.

Puis nous nous dirigerons vers la fin du mois de juin 2023, mois durant lequel nous organiserons la journée de réflexion éthique 2023.

M. Ducournau.- Merci Florian.

En conclusion, on pourra remarquer une activité en constante augmentation. On avait reçu beaucoup de dossiers en 2021 parce que c'étaient des rattrapages de protocoles qui avaient débuté avant la création du CER. On s'était proposé de les traiter pendant un an, d'où le fait qu'on avait peut-être plus de dossiers en 2021, avant notre création.

Là, avec le nombre de dossiers que nous avons reçus depuis le début de l'année, on voit que notre "succès" ne faiblit pas.

Nous avons un besoin évident de réflexion et de procédures éthiques dans nos laboratoires, d'autant plus aujourd'hui. Je pense que l'éthique s'est imposée partout, d'où la nécessité de pérenniser nos ressources, voire augmenter les ressources allouées au CER. Elles nous permettent en tout cas difficilement de descendre sous les 3 mois pour donner un avis, par exemple. Il faut en effet savoir que les membres du bureau n'ont qu'une décharge de 30 heures chacun et que nous n'avons qu'un demi-poste de secrétariat pour nous aider. Nous ne pouvons donc guère aller plus vite. Nous le souhaiterions, mais tout dépendra des ressources qui nous seront allouées dans le futur.

Merci.

M. Chamagne.- Merci.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires pour ce bilan d'activité du CER ?

Juste après, on mettra à l'écran les candidatures puisque vous avez dû voir par mon intermédiaire passer un mail pour cet AMI. Nous découvrirons donc les candidatures après, sachant qu'il nous faudra les valider en CAC. Il y en a pour quelques minutes.

Mme Lankarani.- Bonjour à tous.

J'ai une question sur le deuxième axe du CER, c'est-à-dire ces journées de réflexion. Je trouve cela tout à fait intéressant et je voudrais savoir si ces journées de réflexion ne pourraient pas faire l'objet de publications pour donner une meilleure sensibilisation au niveau des tenants et aboutissants dans les universités.

M. Ducournau.- Je vous remercie, chère collègue, pour cette question et cette suggestion qui est tout à fait pertinente. Il avait d'ailleurs été mentionné, dans les objectifs au départ de la création du CER, que chacune de ces journées ferait l'objet d'une publication. Hélas, compte tenu du nombre de dossiers que nous sommes amenés à traiter régulièrement, nous n'avons pas pris suffisamment de temps pour pouvoir publier des actes, par exemple, qu'il aurait été très intéressant de diffuser au sein de la communauté scientifique.

Mais rendez-vous peut être donné. Notre prochaine journée est prévue en juin et l'information sera largement diffusée. Ces journées donnent lieu à la fois à des interventions de membres du comité d'éthique de l'UBFC, mais également de spécialistes de l'éthique d'autres

universités que nous invitons pour l'occasion. Nous essaierons donc impérativement de publier des actes sous forme de fascicules à la suite de cette journée de juin.

Merci.

Mme Lankarani.- Très bien.

M. Chamagne.- Merci Leila.

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? (*Néant*).

Merci pour ce point d'information.

Nous allons maintenant passer à la partie AMI, à savoir l'appel à candidature.

Vous avez le fichier de candidatures à l'écran. Je vais laisser la parole à Pascal ou à Florian pour commenter ces candidatures, sachant qu'il y a trois couleurs.

M. Gentet.- Je propose de prendre la parole si cela convient à Monsieur Ducournau.

M. Chamagne.- Allez-y.

M. Gentet.- Pour que l'on s'y retrouve un peu parmi les 13 candidatures au total qui nous sont parvenues, j'ai fait un code couleur qui ne correspond à rien en particulier, mais qui nous permet d'avoir un peu plus de lisibilité. J'entends par là que les candidatures qui sont en vert sont des candidatures pour ceux qui rentreraient dans le collège des docteurs membres d'un établissement UBFC ou d'un établissement partenaire. Ceux surlignés en bleu sont ceux qui seraient tout à fait recevables pour rentrer dans le collège des quatre doctorants UBFC. La seule candidature surlignée en jaune est une candidature sur laquelle des discussions me semblent nécessaires étant donné que la recevabilité de la candidature peut être remise en question étant donné que la personne qui nous l'a fait parvenir ne semble pas être membre d'un établissement d'UBFC ou d'un établissement partenaire, ce qui est une condition pourtant *sine qua none* pour pouvoir participer aux activités du CER.

M. Chamagne.- On peut aussi ouvrir le débat. Comme l'a dit Monsieur Gentet, Alexandre Vial est docteur, il n'y a pas de souci, mais il n'appartient pas à un établissement d'UBFC. Il ne peut donc pas faire partie du futur CER. C'est ce que dit le règlement.

Au total, nous avons 13 candidatures, 14 avec la sienne. C'est cela ?

M. Gentet.- Non, 13 au total et 12 si on exclut Monsieur Vial.

M. Chamagne.- J'ouvre le débat. Qu'en pensez-vous ?

M. Rauch.- Si la condition est de faire partie d'un établissement et qu'il n'en fait pas partie, ce n'est pas grave... À moins que vous puissiez le prendre comme membre invité s'il n'y a pas assez d'élus.

Mme Lankarani.- Ou en tant que membre observateur si un tel statut existe.

M. Chamagne.- Non, il n'y a pas de membres observateurs. Il faut savoir si c'est opportun qu'il soit membre invité ou pas. Là, je m'adresse au président du CER. Qu'en pensez-vous ?

M. Ducournau.- On pourrait peut-être avoir besoin de son avis - je vois qu'il travaille à la cour d'appel - si on avait un jour une étude liée au monde judiciaire, par exemple, ou quelque chose de ce type-là et qu'il nous faille l'apport de quelqu'un en particulier.

Mais dans la mesure où nos statuts définissent qu'il faut faire partie d'un établissement membre de l'UBFC pour siéger, je pense qu'on sort de ce cadre.

Il aurait éventuellement pu rentrer parmi les usagers puisque nous avons aussi deux places pour les usagers, mais on est plutôt là pour accueillir des représentants d'association de parents, de proches de patient ou de patients eux-mêmes.

Là, sa candidature ne me semble donc pas coller à ce qu'on peut attendre.

M. Chamagne.- On est d'accord.

M. Gentet.- Je tiens à préciser que dans les statuts du CER, il y a la possibilité, quand la situation l'exige, de faire intervenir des rapporteurs et des experts extérieurs au CER. Par conséquent, le fait d'avoir son contact et qu'il ait montré un intérêt pour les affaires éthiques dans la recherche peuvent nous motiver éventuellement à le contacter à une date ultérieure.

M. Chamagne.- Oui, tout à fait. Il me paraît en effet difficile de prendre en compte cette candidature du fait qu'il n'appartienne pas à l'établissement UBFC. Mais comme cela vient d'être dit, je pense qu'il faut la garder sous le coude car il pourrait éventuellement nous rendre un service à un moment donné.

Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à cette liste ?

M. Ducournau.- Les autres candidats satisfont *a priori* aux conditions retenues, avec une diversité disciplinaire remarquable.

M. Rauch.- Est-ce qu'il y a assez de candidats par rapport au nombre de postes à pourvoir ?

M. Ducournau.- On pourrait aller jusqu'à 42.

M. Rauch.- Mais à 42, ça n'avancerait plus.

M. Ducournau.- Au début, dans nos statuts, on avait prévu 42 membres pour veiller à tous les équilibres, donc entre laboratoires, établissements membres et les différents collègues. On est donc encore loin de cette limite des 42. C'est 42 au maximum, c'est précisé ainsi dans le règlement intérieur.

M. Chamagne.- Je vous propose de mettre aux voix, sauf si vous avez encore une question ou une remarque.

Il faut que nous votions sur les candidatures, en précisant qu'on retire la candidature de Monsieur Vial qui n'appartient pas à un établissement d'UBFC, qui n'est donc pas recevable en tant que tel. Tout en sachant qu'il faut la garder et qu'éventuellement vous pourrez le prévenir.

Mme Roudaut.- J'ai une question. Ce comité d'éthique est aujourd'hui UBFC, il a



donc toute la diversité des membres. Qu'en sera-t-il en 2024 ? Est-ce qu'il sera toujours possiblement composé des mêmes membres ou ne pourra-il présenter que des membres de la ComUE expérimentale ?

M. Ducournau.- C'est une bonne question, chère collègue. Je pense que tout dépendra de la trajectoire que prendra notre ComUE dans les mois qui viennent. En tout cas, je ne dispose pas d'informations qui me permettent de vous répondre de manière absolument certaine.

Mais je vois que Monsieur Pascal Neige a demandé la parole.

M. Neige.- Merci de me donner la parole.

En principe, c'est à vérifier, mais ce comité est positionné dans les liens futurs entre la ComUE expérimentale et l'EPE dont Dominique Grevey nous a parlé en début de séance. C'est tout de même à vérifier, mais on pourrait imaginer que le CER continue sa vie alimenté par les deux futurs établissements.

M. Chamagne.- Ce qui ne serait pas du tout choquant.

M. Ducournau.- Au passage, on peut en profiter pour montrer que nous avons une réelle dynamique qui fonctionne, avec des échanges réguliers entre l'uB et l'UFC à l'échelle de ce comité. Ce serait bien évidemment une perte que de ne pas valoriser cette belle dynamique.

M. Chamagne.- On vérifiera tout cela, mais c'est vrai que si cela pouvait continuer comme actuellement, ce serait bien.

M. Rauch.- Vous travaillez en présentiel ou presque toujours en visio ?

M. Ducournau.- Nous travaillons de manière hybride. Nous avons parfois des séances uniquement en distanciel, mais nous tenons à nous rencontrer au moins deux fois par an physiquement, au moins une fois en début d'année, en septembre lors de la première réunion, et puis en fin d'année lors de la journée de réflexion éthique. Là aussi, le présentiel est requis.

M. Chamagne.- Y a-t-il une autre remarque ou question ? (*Néant*).

Merci, Pascal, pour la présentation du rapport d'activité du CER.

Je propose de mettre aux voix le tableau des candidatures, donc 13 candidatures et 12 recevables, une non-recevable puisque n'appartenant pas à un établissement d'UBFC.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Messieurs, les 12 candidatures sont validées. On vous laisse faire le travail pour la suite.

M. Ducournau.- Merci cher Président. Merci chers collègues.

M. Chamagne.- Merci Pascal.

Nous arrivons au terme de ce conseil académique.

8. Questions diverses

Vous aviez une petite question diverse tout à l'heure. Entre-temps, est-ce que vous avez pensé à une autre question diverse ? (*Néant*).

Je vous remercie pour cette séance du conseil académique. Je vous souhaite une bonne fin d'après-midi. Au revoir.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

